



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42, rue du Dr Theodor Mathieu
Parc d'Activités de La Gineste - CS 93428
12034 Rodez Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)5 65 77 21 60
Télécopie : +33 (0)5 65 77 21 70
Site internet : www.kpmg.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
l'Aveyron**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron
Rue des Métiers
ZI de Cantaranne
12033 RODEZ
Ce rapport contient 20 pages
Référence : PL / AC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 776 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42, rue du Dr Theodor Mathieu
Parc d'Activités de La Gineste - CS 93428
12034 Rodez Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)5 65 77 21 60
Télécopie : +33 (0)5 65 77 21 70
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron

Siège social : Rue des Métiers
ZI de Cantaranne
12033 RODEZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Métiers, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note « Règles et méthodes comptables », en page 4 de l'annexe, expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite à compter de l'exercice 2014
- la note « Règles et méthodes comptables », en page 4 de l'annexe, expose un changement de présentation comptable concernant les subventions accordées au cours des exercices antérieurs pour le financement des avances remboursables.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

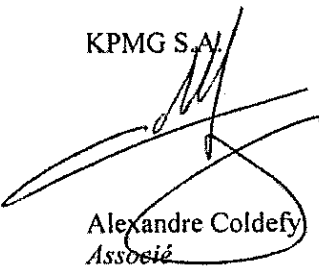
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Commission des Finances et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Rodez, le 2 juin 2015

KPMG S.A.



Alexandre Coldefy
Associé

BILAN DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AVEYRON au 31/12/2014

ACTIF	Exercice 2014			Exercice 2013
	Brut (€)	Amortissement provisions (€)	Net (€)	Net (€)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4 513,87	4 513,87	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	99 599,21	87 280,42	12 318,79	21 011,25
Sous-total	104 113,08	91 794,29	12 318,79	21 011,25
Immobilisations corporelles				
Terrains	62 446,94	-	62 446,94	62 446,94
Agencements et aménagements de terrains	133 494,99	89 380,96	44 114,03	47 206,43
Constructions	11 140 777,21	4 754 394,69	6 386 382,52	6 713 958,42
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	2 243 924,01	1 949 548,10	294 375,91	309 262,88
Autres immobilisations corporelles	2 881 569,36	2 523 566,39	358 002,97	427 717,94
Avances et acomptes	-	-	-	-
Sous-total	16 462 212,51	9 316 890,14	7 145 322,37	7 560 592,61
Immobilisations financières				
Titres immobilisés	7 073,03	-	7 073,03	3 213,53
Prêts	518 194,78	143 644,46	374 550,32	340 675,62
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-
Autres Créances immobilisées	280 506,19	-	280 506,19	280 506,19
Sous-total	805 774,00	143 644,46	662 129,54	624 395,34
TOTAL I	17 372 099,59	9 552 328,89	7 819 770,70	8 205 999,20
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	154 402,15	15 533,96	138 868,19	141 872,55
Personnels et comptes rattachés	-	-	-	9,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 502,51	-	6 502,51	7 267,32
Etat et autres collectivités publiques	807 509,54	-	807 509,54	1 343 353,43
Autres créances - Autres produits à recevoir	606 079,25	-	606 079,25	608 091,07
Comptes transitoires ou d'attente - personnel et comp	-	-	-	-
TOTAL II	1 574 493,45	15 533,96	1 558 959,49	2 100 593,37
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Caisse	432,56	-	432,56	407,94
Comptes courants	1 088 588,92	-	1 088 588,92	487 766,62
TOTAL III	1 089 021,48	-	1 089 021,48	488 174,56
Charges constatées d'avance	41 650,26	-	41 650,26	34 402,86
REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercice	-	-	-	-
TOTAL IV	41 650,26	-	41 650,26	34 402,86
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	20 077 264,78	9 567 862,85	10 509 401,93	10 829 169,99

BILAN DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AVEYRON au 31/12/2014

PASSIF	Exercice 2014 Avant affectation (€)	Exercice 2013 Avant affectation (€)	Exercice 2014 Après affectation (€)	Exercice 2013 Après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation initiale	1 849 764,59	1 849 764,59	1 849 764,59	1 849 764,59
Dons et legs en capital	-	-	-	-
Affectation	512 754,41	303 673,72	512 754,41	303 673,72
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés	849 178,29		849 178,29	
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés repris en compte de résultat	- 849 178,29		- 849 178,29	
Réserves				
Autres réserves (réserves facultatives)	36 032,21	36 032,21	36 032,21	36 032,21
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	- 539 718,04	- 305 005,74	- 580 357,06	- 364 217,37
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 40 639,02	- 59 211,63		
Subventions d'investissement	10 557 674,78	11 366 120,07	10 557 674,78	11 366 120,07
Subventions d'investissement inscrites au comptes de résultat (à déduire)	- 4 819 131,09	- 5 265 548,63	- 4 819 131,09	- 5 265 548,63
TOTAL I	7 556 737,84	7 925 824,59	7 556 737,84	7 925 824,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			194 078,46	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			-	-
TOTAL II			194 078,46	-
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts			620 465,85	700 792,46
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales			430 440,16	639 520,85
Comptes courants créditeurs			596 111,97	529 807,91
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs			426 896,54	378 695,13
Fournisseurs d'immobilisations			-	-
Clients et comptes rattachées			-	-
Personnels et comptes rattachés			163 726,76	167 723,40
Sécurités sociale et autres organismes sociaux			465 578,35	479 531,61
Etat et autres collectivités publiques			-	-
Autres dettes (y.c. 47)			55 366,00	7 274,04
Produits constatés d'avance			-	-
TOTAL III			2 758 585,63	2 903 345,40
TOTAL GENERAL (I + II + III)			10 509 401,93	10 829 169,99

BUDGET REALISE Exercice 2014 CMA 12

CHARGES	REALISATIONS 2013	REALISATIONS 2014	PRODUITS	REALISATIONS 2013	REALISATIONS 2014
Charges de personnel (64 et 621 et 6311)	4 121 874	4 077 436	Ressources propres (757)	1 090 761	1 052 072
Achats (60)	629 101	538 324	Subventions d'exploitation (74)	3 611 976	3 375 168
Charges spécifiques (657 et 658)	48 076	34 029	Production stockée (71)	-	-
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 et 658)	808 213	568 684	Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	955 964	810 966
Dotations (68)	538 165	561 179	Reprises sur amortissements et provisions (78)	20 000	3 627
			Transfert de charges (79)	15 183	38 888
Total des charges d'exploitation	6 146 429	6 779 652	Total des produits d'exploitation	5 693 884	5 260 721
Résultat d'exploitation (+ ou -)	451 545	498 931			
Charges financières (66)	32 130	29 231	Produits financiers (76)	79 382	81 474
Résultat financier (+ ou -)	47 262	52 243			
Charges exceptionnelles (67)	89 289	12 297	Produits exceptionnels (77)	434 370	418 346
Résultat exceptionnel (+ ou -)	345 061	406 049			
Transferts de charges (79)	-	-			
Résultat transferts de charges (+ ou -)	-	-			
Total Charges	6 266 848	6 821 180	Total Produits	6 207 636	5 780 541
Excédent			Déficit	59 212	40 639
TOTAUX EGAUX	6 266 848	6 821 180	TOTAUX EGAUX	6 266 848	5 821 180

ANNEXE
COMPTES ANNUELS 2014

PREAMBULE

La CMA de l'Aveyron a été créée par décret du 21/07/1938.

Son siège est fixé à Onet le Château (rue des métiers- Parc d'activités de Cantaranne-12850 Onet le Château)

La CMA de l'Aveyron est une chambre départementale rattachée à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Midi-Pyrénées.

Du point de vue de leur statut, les chambres de métiers sont des « établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants et collaborateurs d'entreprises élus »

De par son statut, la CMA de l'Aveyron :

- Est soumise aux règles de la comptabilité publique
 - Est placée sous tutelle de la Préfecture de Région assisté par le Directeur régional des finances publiques
 - Est soumise au code des marchés publics
-
- L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.
 - L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.
-
- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 509 401.93 €.
 - Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un solde de : -40 639.02 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques ou charges connus à la date de la clôture.

Concernant le rattachement des subventions d'exploitation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- ✓ Subventions notifiées en cours d'exercice : comptabilisation du montant définitif de la subvention à la date de la notification.

Subventions se rattachant à des actions menées durant l'exercice et non notifiées à la date de clôture :

- ✓ Notification entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes : comptabilisation du montant définitif sur l'exercice ;
- ✓ Notification postérieure à la date d'arrêté des comptes : évaluation au plus juste en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

Information relative aux subventions d'investissement :

Reclassement des subventions d'investissement « ETAT » dans un compte 104 « financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés » pour le montant brut et en 104 900 pour la part rapportée en compte de résultat conformément au référentiel comptable du réseau des CMA, définis par l'arrêté du 28/12/2012 et mis à jour le 07/10/2013.

Les comptes concernés sont les suivants

13 100 000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

(24 080)

Ces subventions sont rapportées à 100 % au compte de résultat

Mise en place de l'obligation édictée par le référentiel comptable concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR)

En accord avec le référentiel comptable, les indemnités de départ à la retraite sont désormais provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2014.

A compter de l'exercice 2014, la provision relative aux indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour un montant de 194 078.56 euros.

Sagissant d'un changement de méthode, la part de la provision relative aux exercices antérieurs a été constatée en report à nouveau pour un montant de 175 500.67 € et la variation de la provision relative à l'exercice 2014 a été constatée en résultat pour un montant de 18 577.79 €

La provision pour indemnité de départ en retraite a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 1.80%
- Taux de charges sociales : 50%

Changement de présentation des avances remboursables :

Le même traitement comptable qu'en 2013 a été adopté concernant les subventions du Conseil Général perçues dans la cadre du dispositif des avances remboursables et pour lesquelles les arrêtés attributifs de subventions de fonctionnement ont été collectés au cours de cet exercice.

Ce traitement consiste à remonter en capitaux propres les subventions relatives aux exercices antérieurs à 2014, soit un montant de 209 080 €.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ACTIF IMMOBILISE	A L'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	102 041,28 €	2 071,80 €		104 113,08 €
Immobilisations corporelles	16 360 907,19 €	101 305,32 €		16 462 212,51 €
Immobilisations en cours	0,00 €			0,00 €
Immobilisations financières	758 939,80 €	180 659,50 €	133 825,30 €	805 774,00 €
TOTAL	17 221 888,27 €	284 036,62 €	133 825,30 €	17 372 099,59 €

Amortissements d'actif = 529 818.13 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	81 030,03	10 764,26		91 794,29
Immobilisations corporelles	8 800 314,58	519 053,87	2 478,31	9 316 890,14
Autres Immobilisations en Cours & financières	134 544,46	9 100,00		143 644,46
TOTAL	9 015 889,07	538 918,13	2 478,31	9 552 328,89

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des biens :

Comptes	Libellé de comptes	Durée
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	4/5ans
205	LOGICIELS LICENCES	1/5 ans
211	TERRAINS	n/a
212	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAIN	3/50 ans
213	CONSTRUCTIONS	3/50 ans
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT.& OUTILLAGE	3/20 ans
2181	INSTALLATION GENERALE	3/20 ans
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	4/10 ans
21831	MATERIEL DE BUREAU ET DE DUPLICATION	3/20 ans
21832	MATERIEL INFORMATIQUE	1/10 ans
21833	LOGICIELS INFORMATIQUES	4/5 ans
21834	MATERIEL DE CUISINE	3/20 ans
21835	MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE	10 ans
21836	MATERIEL D'ENTRETIEN	3/10 ans
21838	MATERIEL DE SONORISATION	10 ans
21839	MATERIEL TELEPHONIQUE	3/5 ans
21840	MOBILIER DE BUREAU	4/20 ans
21841	MOBILIER DE RESTAURATION	5/20 ans
21850	MOBILIER SCOLAIRE	5/20 ans
21851	MATERIEL DE COMMUNICATION	3/10 ans
21860	MOBILIER D'HEBERGEMENT	5/20 ans
21880	DIVERS (AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	3/20 ans

Etat des créances :

Etat de l'encaissement prévisible des créances :

Etat des créances	Montants totaux	encaissements prévisibles des créances	
		A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	153 256.75	134 812.79	18 443.96
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-
personnel et comptes rattachés	7 647.91	7 647.91	-
Etat et autres collectivités	807 509.54	447 334.25	360 175.29
Autres créances	606 079.25	606 079.25	-
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
TOTAL	1 573 348.05	1 197 638.80	375 709.25

Analyse de l'ancienneté des subventions :

Ancienneté des subventions à recevoir du Conseil Régional : 636 992.24 €

- créances de plus d'un an 82 891.50 €
- créances de moins d'un an 554 100.74 €

Ancienneté des subventions à recevoir du Conseil Général : 55 000 €

- créances de plus d'un an 0 €
- créances de moins d'un an 55 000 €

Ancienneté des autres subventions à recevoir : 115 517.30 €

- créances de plus d'un an 28 842.20 €
- créances de moins d'un an 86 675.10 €

Provisions pour dépréciation d'actif :

	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions pour Dépréciation Clients	13 000	3 682.59	1 148.63	15 533.96
TOTAL	13 000	3 682.59	1 148.63	15 533.96

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Etat des disponibilités :

Le poste **Disponibilités Comptes courants** comprend le solde des comptes Avances Remboursables pour un montant de **478 951.20 €**

Charges constatées d'avance :

Le poste charges constatées d'avance d'un montant de 41 650.26 correspond

Stock	Papier en tête	427,69
Stock	Anneaux reliure	864,88
Stock	Enveloppes	2 424,48
Stock	Papier photocopieur	3 943,99
Stock	Fournitures informa	239,53
Stock	Papeterie	1 737,43
Stock	Calculettes apprentis	220,32
Stock	Boissons	950,76
Stock	Volailles	57,80
Stock	Epicerie	1 032,96
Stock	Surgelés	207,93
Stock	Produits laitiers	22,84
Stock	Farine	0,00
Stock	Mat 1ère boulangerie	623,21
Stock	Atelier Maçon	3 004,00
Stock	Atelier Carreleur	2 237,56
Stock	Atelier Couverture	1 626,92
Stock	Atelier Peinture	729,95
Stock	Atelier Solier	593,20
Stock	Atelier Plomberie	2 131,97
Stock	Atelier Bois	2 994,05
Stock	Atelier Electricité	185,08
Stock	Atelier Coiffure	503,54
Stock	Produits entretien	426,44
Stock	Produits usage unique	1 467,57
CCA	Maintenance	4 990,00
CCA	Electricité, Téléphone	2 477,60
CCA	CRCA intérêts ligne tréso	553,89
CCA	MO Hair agency	4 974,67
		41 650,26

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capitaux propres :

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	1 849 764,59			1 849 764,59
Affectation	303 673,72	209 080,69		512 754,41
Financement Etat actifs déterminés		849 178,29		849 178,29
Fi Etat repris en cpte résultat		-849 178,29		-849 178,29
Réserves	36 032,21			36 032,21
Report à nouveau	-305 005,74	-234 712,30		-539 718,04
Résultat de l'exercice	-59 211,63	-40 639,02	-59 211,63	-40 639,02
Subventions d'investissements	11 366 120,07	40 733,00	849 178,29	10 557 674,78
Subventions inscrites cpte résultat	-5 265 548,63	-402 760,75	-849 178,29	-4 819 131,09
TOTAUX	7 925 824,59	-428 298,38	-59 211,63	7 556 737,84

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions réglementées Provisions pour risques & Provisions pour	0	194 078.46			194 078.36
TOTAL	0	194 078.46			194 078.46

La provision correspond à la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant Total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 216 577,82	662 351,84	166 077,36	388 148,62
dettes financières diverses	430 440,16			430 440,16
Fournisseurs	426 896,54	426 896,54		
dettes fiscales & sociales	629 305,11	629 305,11		
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00		
Autres dettes	55 366,00	55 366,00		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	2 758 585,63	1 773 919,49	166 077,36	818 588,78

Charges à payer :

408 - Fournisseurs factures non parvenues	81 640,15
428 - Personnels charges à payer	0,00
428200/438200/448200 - Prov.congés payés	163 726,76
Total	245 366,91

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
--

Produits d'exploitation = 5 280 721 €

Taxe pour frais de chambre de métiers	963 077 €
Redevance du répertoire des métiers	88 995 €
Ventes de produits et prestations de services	683 227 €
Autres produits accessoires	127 739 €
Transferts de charges	38 888 €
Reprise sur provisions	3 627 €

Subventions d'exploitation :

Conseil régional :	2 213 020 €
Etat & Autres organismes :	367 812 €
Taxe Apprentissage :	591 161 €
FAF personnel chambre des métiers :	27 175 €
Subvention issue du droit additionnel supplémentaire	176 000 €

Produits financiers : 81 474 €

Produits exceptionnels : 418 346 €

Total : **5 780 541 €**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

Charges d'exploitation : 5 779 652

Elles comprennent :

- les charges de personnel pour 3 910 945 €, qui représente à lui seul 67.18% du budget global
- les achats pour 538 324 €
- les charges spécifiques pour 34 029 €
- les autres charges de gestion pour 735 175 €
- et les dotations aux amortissements et provisions pour 561 179 €.

Résultat financier : 52 243

Le résultat financier correspond à la participation des produits de la SCI dont la chambre de métiers est actionnaire déduction faite des intérêts des emprunts.

Résultat exceptionnel : 406 049

Le résultat exceptionnel comprend principalement les **quotes-parts de subvention d'investissements** qui s'élèvent pour 2014 à 402 761 €.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires inscrits en charge s'élèvent à 11 076€

Dont mission du contrôle légal des comptes = 10 620 €

mission de diligences directement liées = 456 €

AUTRES INFORMATIONS

Statut du personnel.

Selon l'arrêté du 6 janvier 2009, le nouveau Statut du Personnel Administratif des Chambres de Métiers (loi du 10 décembre 1952) s'applique au personnel titulaire, aux agents contractuels et aux stagiaires.

Engagement de retraite.

2014 étant la première année de comptabilisation, la provision est composée de deux parties :

- une partie relative aux provisions concernant les exercices antérieurs qui n'impacte pas le résultat mais le report à nouveau pour un montant de 175 500.67 €
- une partie relative aux provisions imputables à l'exercice, impactant le résultat pour 18 577.79 €

L'engagement de retraite au 31/12/2014 a été évalué à 194 078.46 €.

Liste des filiales et participations.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus <i>1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)</i>										
SCI DES METIERS	282 030.68	- 200 492.24	100	284 289.19	284 289.19	0	0	91635	80 408	80 408
<i>2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>										

Engagements de crédit-bail

Immobilisations immobilières et mobilières	Redevances payées de l'exercice	Redevances cumulées	Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
Matériel de transport	5 451,96	11 791,44	15 447,22	1% soit 201,36 HT
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
TOTAL	5 451,96	11 791,44	15 447,22	1% soit 201,36 HT



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42, rue du Dr Theodor Mathieu
Parc d'Activités de La Gineste - CS 93428
12034 Rodez Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)5 65 77 21 60
Télécopie : +33 (0)5 65 77 21 70
Site internet : www.kpmg.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
l'Aveyron**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron
Rue des Métiers
ZI de Cantaranne
12033 RODEZ**

Ce rapport contient 3 pages

Référence : PL / AC

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble La Palatin
3 cours du Triangle
92838 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42, rue du Dr Theodor Mathieu
Parc d'Activités de La Gineste - CS 93428
12034 Rodez Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)5 65 77 21 60
Télécopie : +33 (0)5 65 77 21 70
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron

Siège social : Rue des Métiers
ZI de Cantaranne
12033 RODEZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

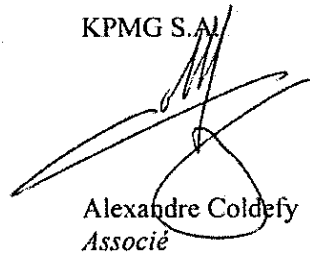
Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron a pris en charge un loyer de la Société Civile Immobilière des Métiers pour un montant de 91 635 €.

Rodez, le 2 juin 2015

KPMG S.A.



Alexandre Coldefy
Associé